

Démarches utiles en cas de décès

Démarches urgentes dans la semaine qui suit le décès	prévenir l'employeur ou pôle emploi
	prévenir la banque
	demander la pension de réversion auprès de l'assurance vieillesse de la sécurité sociale
Démarches à effectuer dans le mois suivant	faire valoir droit au capital-décès auprès de la sécurité sociale
	prévenir votre notaire et aller le voir pour organiser la succession
	prévenir la mutuelle et les caisses de retraite complémentaires et principales
	prévenir tous les organismes "payeurs"
Démarches à accomplir dans les 6 mois qui suivent le décès	faire valoir droit au capital-décès auprès de l'employeur, des assurances ou organismes autres que la sécurité sociale
	demander l'allocation de parent isolé ou de soutien familial auprès de la caisse d'allocations familiales
	demander une assurance veuvage si vous en remplissez les conditions
	transformer le compte joint en compte personnel
	faire une demande d'immatriculation personnelle auprès de la sécurité sociale
	prévenir le centre des impôts pour régulariser l'impôt sur le revenu, la taxe foncière et la taxe d'habitation
faire parvenir la déclaration de succession au centre d'impôts sur le revenu de la personne décédée	